

ABONNEMENT.

Saumur: En an. . . . . 30 fr. Six mois . . . . . 16 Trois mois . . . . . 9 Poste: En an. . . . . 35 fr. Six mois . . . . . 18 Trois mois . . . . . 10

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . . . 20 c. Réclames, — . . . . . 30 Faits divers, — . . . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse,

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

9 Mai 1883.

Chronique générale.

LA COMMISSION DU BUDGET.

Hier, à 3 heures, en prenant possession du fauteuil présidentiel de la commission du budget (exercice 1884), M. Sadi-Carnot a prononcé un long discours, qui n'est qu'un résumé des desiderata exprimés dans les bureaux avant la nomination de la commission.

Il reconnaît la nécessité de réduire les dépenses du budget ordinaire. Il exprime l'opinion qu'il conviendrait de revenir à l'ancien système d'évaluation des prévisions de recettes, le système actuel ayant, dit-il, pour effet de créer des déficits faciles.

Il y a là une confusion évidente; c'est équilibre et non déficit que M. Sadi-Carnot a voulu dire.

Quant au budget extraordinaire, sans vouloir examiner un budget qui n'a pas encore été déposé, M. Sadi-Carnot constate une tendance manifeste à recourir à l'industrie privée pour la réalisation du plan des grands travaux publics.

Il termine en disant que la commission saura se montrer digne de la confiance de la Chambre.

Après le discours de son président, la commission a nommé M. Rouvier rapporteur des crédits supplémentaires et extraordinaires.

Quant il s'est agi de désigner le rapporteur du budget des cultes, tous les membres de la commission, y compris M. Jules Roche, se sont récusés avec empressement.

On cherche encore un titulaire de bonne volonté.

La commission s'est séparée après avoir décidé qu'elle entendrait les ministres de l'intérieur, des finances et de la marine au sujet des crédits nécessités par l'application

de la loi des récidivistes entre la première et la deuxième lecture du projet.

La commission judiciaire a révisé la classification des tribunaux de province et les a répartis en trois catégories: 1<sup>re</sup> catégorie, les villes de plus de 100,000 âmes; 2<sup>e</sup> catégorie, les villes de plus de 30,000 âmes; 3<sup>e</sup> catégorie, les villes de moins de 30,000 âmes.

La commission a arrêté ainsi qu'il suit les traitements pour la première classe: présidents, 40,000 fr.; vice-présidents, 7,000 fr.; juges d'instruction, 6,500 fr.; procureurs de la République, 40,000 fr.; substituts, 5,000 fr.; greffiers, 3,000 fr.; commis-greffiers, 3,000 fr.

Pour la deuxième classe: présidents, 7,000 fr.; vice-présidents, 5,500 fr.; juges d'instruction, 5,000 fr.; juges, 4,500 fr.; substituts, 4,000 fr.; greffiers, 2,500 fr.; commis-greffiers, 2,000 fr.

Pour la troisième classe: présidents, 5,500 fr.; vice-présidents, 4,500 fr.; juges d'instruction, 4,000 fr.; juges, 3,600 fr.; procureurs, 5,500 fr.; substituts, 3,000 fr.; greffiers, 2,000 fr.; commis-greffiers, 2,000 fr.

Le ministre de l'intérieur n'a mis aucun retard à faire exécuter la décision prise samedi en conseil des ministres, au sujet des journaux qui se sont trop occupés de la débâcle causée dans plusieurs villes par les nombreux retraits des dépôts confiés aux caisses d'épargne.

Dès dimanche, un certain nombre de journaux de province étaient signalés au garde des sceaux pour être poursuivis.

Les dépenses publiques se sont accrues, depuis 1869, de 704 millions, déduction faite de toutes les charges qui nous ont été imposées par la guerre, l'invasion et la Commune.

Or, il existe en France 8 millions de citoyens inscrits à la cote personnelle, c'est-

à-dire 8 millions de familles, 8 millions de ménages. C'est donc, en plus des impôts normaux et réguliers antérieurs à 1870 et des charges de guerre, 88 francs que la République coûte à chaque ménage, à chaque famille.

LA RÉPUBLIQUE OFFICIELLE.

Il y a trente-six républiques. Les querelles de ces derniers temps ont surabondamment prouvé que ce régime est celui qui divise le plus.

Entre républicains, il y a quelquefois des compromis; mais il y a surtout des batailles. Demandez aux commerçants et aux industriels ce que ce régime leur coûte.

Pour parer à cet inconvénient de la division, ceux qui se croient les fortes têtes de la République ont imaginé le républicanisme officiel.

A quoi cela correspond-il? Ce n'est pas une question de principe; c'est une question de personnes — par conséquent une question de coterie.

Il y a cinq mois, c'était le groupe Gambetta; aujourd'hui c'est le groupe Ferry; dans quelques semaines, ce sera le groupe n'importe qui.

Si la France avait un roi ou un empereur, les adversaires du gouvernement pourraient être combattus au nom de la sécurité publique.

Que peut faire une coterie qui représente provisoirement la République officielle?

Dans la lutte entre Thulié et Bouteiller, deux républicains, elle a recours aux petits papiers.

Thulié est candidat officiel; donc il est honnête.

Bouteiller est candidat de l'opposition; donc il est coquin.

Si Thulié cessait de faire partie de la coterie officielle, il n'est pas douteux qu'on découvrirait de jolies choses sur sa vie passée.

Mais, sous l'épidémie républicaine, les hommes pour lesquels les électeurs ont le plus d'antipathie, ce sont ceux qui tiennent la

queue de la poêle, parce qu'ils sont toujours soupçonnés de s'attribuer la meilleure part de la cuisine.

Et, malgré les taches de Bouteiller, c'est lui qui sera élu.

Le radicalisme ne regarde pas à la qualité.

Toute protestation est bonne. Bouteiller serait un ancien forçat qu'il serait choisi tout de même.

La République officielle est une utopie irréalisable.

Nous l'attendons aux prochaines élections générales. (Tablettes d'un Spectateur.)

Le financier Philippart a été remis avant-hier matin, à huit heures, aux autorités belges, qui avaient récemment formulé contre lui une demande d'extradition.

L'ordre de départ était venu du parquet de la Seine, et M. Philippart est parti par l'express de Bruxelles de sept heures et demie, accompagné seulement d'un inspecteur et d'un agent de la sûreté.

M. Philippart fils ayant demandé que son père ne fût pas conduit à la frontière par la gendarmerie, un coupé payé par le financier avait été retenu auprès de la Compagnie du Nord.

M. Philippart est accusé par la justice belge de faux en écritures, d'escroquerie et d'infractions aux lois sur les associations financières.

Depuis l'ouverture des exercices religieux du mois de Marie, dans les églises de Paris, un sténographe est chargé de recueillir chaque jour et d'envoyer à la direction des cultes le sermon du prédicateur de la station.

Le conseil de révision venait de se terminer à Varades lorsque le préfet, M. Catusse, après avoir vanté son administration, s'adressa aux maires du canton en ces termes: « Eh bien! messieurs, n'avez-vous rien à dire contre vos curés? » A cette question du préfet, pas un seul des maires présents ne répondit,

17 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

FOLLE?...

Par M<sup>me</sup> Claire de CHANDENEUX.

Eugène chercha des yeux le petit Aristide dont la figure rappelait d'une façon frappante ce triste portrait, et, dans sa mémoire, s'éclaira, pour la dixième fois, le rayonnant portrait de Péronne, l'étoile de sa vie!

— Monsieur, dit l'enfant qui avait suivi la direction de son regard, n'est-ce pas que c'est pas vrai que je ressemble à papa?

— A votre âge, mon petit ami, on doit ressembler aux anges, répondit Eugène assez embarrassé de l'apostrophe.

— Là... je savais bien, moi. D'abord personne ne ressemble à papa, pas même ma sœur.

— Votre sœur? répéta le jeune homme surpris.

— Oui, Marie, ma sœur aînée. Je ne l'aime pas. Je ne la vois jamais. Elle est très-méchante.

— Abasourdi, l'ingénieur demanda machinalement: — Où donc est-elle?

— Au château. Oh! vous ne la verrez pas. Personne ne la voit. Personne.

Eugène avait si vaguement entendu parler de la

filie de M. de Brix qu'il en avait oublié l'existence. Son nom n'était jamais tombé des lèvres de Léonide. Il se demanda si c'était un caprice d'enfant ou une réalité que cette assertion.

Léonide entra en ce moment. Son fils courut à elle en disant d'un ton fâché:

— Maman, ce monsieur ne veut pas croire que ma sœur soit méchante. Dis-lui donc que c'est vrai, que je ne suis pas un menteur.

Une nuance de contrariété glissa sur le front de la jeune femme dont la main se crispa légèrement dans les mèches mal frisées de l'enfant.

Peut-être trouvait-elle bien prématurée cette grosse question qui se dressait devant Eugène dès ses premiers pas dans la maison.

L'enfant fit la grimace, secoua ses cheveux et répéta sa phrase avec l'entêtement majeur dont il était doué.

— Tu ne mens certainement pas, dit enfin M<sup>me</sup> de Brix en dissimulant mal son malaise; mais tu sais que je t'ai défendu de l'occuper en rien de la pauvre sœur. Va jouer, bébé adoré!

Sentant alors la nécessité d'une explication envers ce commensal nouveau, elle s'assit en continuant d'un ton posé qui voulait être attendri:

— Vous savez sans doute, monsieur, par mon cher parrain, que M. de Brix était père d'une petite fille, lors de notre mariage. Une jolie enfant, que j'aimais!... Malheureusement, la première femme

de M. de Brix, morte dans un accès de fièvre chaude, a transmis à sa fille, avec son sang, avec son lait, une sorte de bizarrerie inconcevable, de sauvagerie invincible, de maladie mentale en un mot, qui lui rend impossible la vie commune et nous contraint à la tenir éloignée de nous.

— Combien cette nécessité doit être pénible à votre cœur, madame! dit Eugène troublé de cette révélation douloureuse.

— Éloignée!... non, je n'ai pas eu le courage de l'éloigner. Elle est au château, sous mes yeux; mais j'ai le regret de ne la pouvoir présenter à mes amis... de ne pouvoir même en parler sans un cruel chagrin.

M. Montrol vit ou crut voir une larme dans les beaux yeux de la jeune femme, et, tout confus d'avoir été la cause indirecte de cet accès de sensibilité:

— N'en parlez donc jamais! s'écria-t-il, et consolez-vous en aimant doublement votre cher Aristide.

— C'est un ange que mon bébé adoré! soupirait-elle en se dirigeant vers le parc que la pluie d'orage, déjà terminée, rendait plus frais et plus riant.

Où donc, le pauvre Eugène, si loyal, eût-il pris le doute qui flétrit, la méfiance qui corrompt? Il croyait en Léonide femme du monde, mère libre, heureuse, comme il avait cru en Léonide orphe-

line, devinée toute jeune dans l'isolement et la tristesse.

Il s'abandonnait donc à son rêve retrouvé, plus doux qu'il ne fut jamais, n'y voyant qu'une ombre dont sa conscience chevaleresque se troublait. En aimant, en épousant Léonide, n'était-ce pas se consacrer à un bonheur déjà complet, au lieu de se dévouer à une existence brisée comme il en avait longuement caressé le désir?

En découvrant une épine dans la vie brillante de M<sup>me</sup> de Brix, en la personne mystérieuse de cette petite belle-fille malade, ses scrupules se calmèrent subitement.

— Nous serons deux à aimer, à soigner, à guérir cette infortunée, se dit-il avec joie.

Ce séjour de Brix lui apportait mille douceurs. Tous les coquets bavardages du monde ne valent pas une heure de rêverie sous les feuillées ombreuses, où l'en n'entend que le susurrement des insectes dans l'herbe et le bruit furtif des ailes de petits oiseaux.

Le soir, quand le parc s'endormait à la clarté blanche de la lune d'automne, Léonide, baignée dans cette pâle lueur, lui semblait mille fois plus touchante que lorsque les feux étincelants d'une fête faisaient miroiter l'éclat de son regard et l'or de ses cheveux.

Il prenait alors pour confident le ciel diamanté d'étoiles, l'herbe molle et le grand silence,



et M. Catusse, comprenant, dit l'Espérance du Peuple, la leçon qu'il venait de recevoir, leva immédiatement la séance.

La pompe avec laquelle le gouvernement de la République a décerné à M. Delaunay la décoration de la Légion d'Honneur est blâmé par les plus modérés et par les plus violents.

Le Parlement s'exprime ainsi :

« C'est la première fois, croyons-nous, qu'un président du conseil, assisté du représentant du plus haut personnage de l'Etat, se déplace pour donner l'accolade à un légionnaire. Pareil cérémonial n'a pas eu lieu pour les Claude Bernard, les Pasteur, les de Lesseps, les Victor Hugo, qui ont appris leur nomination de légionnaires, soit par une lettre officielle, soit par le *Moniteur*.

« Souvent, du temps de l'Empire, on décorait les gens dans l'exercice de leurs fonctions ; mais c'était sur le champ de bataille. Il semble que quand un comédien est en jeu, les formalités ordinaires ne soient plus suffisantes et qu'il faille du pompeux, du théâtral et de l'extraordinaire. Il y a deux ans, lors de la distribution des prix aux élèves du Conservatoire, on avait dit que le gouvernement ferait connaître au début de la cérémonie la nomination de M. Got ; mais la séance était sur le point de commencer et rien n'était venu confirmer cette nouvelle.

« Soudain, dans la cour du Conservatoire, arrive à bride abattue un cuirassier. Ce guerrier descend de son cheval, blanc d'écume, et remet un pli ministériel. C'est le décret nommant M. Got chevalier de la Légion d'Honneur. Quel coup de théâtre !

« Vendredi, la scène a été moins saisissante, peut-être, mais plus imposante encore. Si l'on en croit les journaux de théâtres, M. le président du conseil portait le brevet de la Légion d'Honneur, M. le général Pittié portait les insignes, M. l'administrateur de la Comédie-Française ne portait rien ; mais en sa qualité de commandeur, il était chargé de donner l'accolade au nouveau légionnaire.

« Touché par tous ces honneurs, M. Delaunay a promis de rester à son poste, prouvant ainsi, comme Valentin van Buck, qu'il ne faut jurer de rien. Nous sommes ravis de sa détermination, et nous l'annonçons avec un vif plaisir. Mais il nous sera permis de penser que tout aurait pu se passer plus simplement et sans mise en scène. »

La Lanterne dit de son côté :

« Ce président du conseil des ministres qui, flanqué d'un officier général, court se livrer, entre deux « portants » de coulisse, devant les pompiers émus et les machinistes étonnés, à un cérémonial véritablement enfantin, voilà de quoi offenser. Pareille chose n'a pas eu lieu pour les Victor Hugo, les Claude Bernard, les Pasteur, les de Lesseps, qui ont appris leur nomination de légionnaires soit par une lettre ministérielle, soit par le *Journal officiel*.

Le matin, quand tout dormait encore au château, Eugène était dans le parc, baignant son front de poésie et ses pieds de rosée, et si heureux !...

Ursule Poncelet, dont la destinée se bornait à servir le bonheur d'autrui, reçut bientôt aussi les confidences d'abord faites aux arbres du parc. Dans cette âme simple, où la jalousie n'avait jamais glissé de poison, il n'y avait place que pour aimer chrétiennement, chaudement, ceux qui venaient à elle avec quelque abandon.

Plus âgée qu'Eugène, disposée à lui donner les marques d'une sympathie maternelle, elle accepta de sonder sa sœur, le fit avec zèle et se chargea de faire attendre avec patience au jeune homme une réponse que la coquette veuve ne se pressait point de donner.

Eugène ne se plaignait point. Il prolongeait volontiers ces heures d'attente et d'espérance que l'avenir, avec ses joies nouvelles, ne lui rendrait plus. Les affections pures ont cela de franchement bon et enviable qu'elles soutiennent longtemps ceux qui les savourent au-dessus des vulgarités de notre monde réaliste.

XI

Un matin que M. Montrel commençait sa promenade avec le lever du soleil, il ne fut pas médiocrement surpris d'apercevoir dans l'allée où il s'engageait deux femmes inconnues qui marchaient

» M. Jules Ferry, en allant lui-même porter la croix à M. Delaunay dans les coulisses de la Comédie-Française, a manqué de mesure.

» Il en a d'autant plus manqué qu'étant ministre en 1880, lors de l'incendie des magasins du *Printemps*, on ne l'a pas vu se déranger pour remettre lui-même la croix au brave pompier Faraud, qui, tombé victime de son dévouement, fut décoré à son lit de mort. »

## L'ARMÉE CHINOISE.

On parle des dispositions belliqueuses de la Chine à notre égard à propos de l'occupation du Tonkin.

Voyons de quelles forces militaires dispose cet immense Empire du Milieu, grand huit fois comme la France et qui compte plus de 400 millions d'habitants.

L'armée chinoise se compose de 24 bannières, de la garde impériale et de la bannière verte ou milice provinciale.

Les 24 bannières, dont l'organisation est fort ancienne, comprennent un nombre égal de bannières mandchoues, mongoles et chinoises.

Elles sont supposées former le soutien du trône et le rempart de la monarchie, mais elles constituent souvent plutôt un danger qu'une défense pour la sécurité de l'Empire.

« Par leur résidence même dans les villes tartares, qui dressent leurs murailles au milieu des villes chinoises, dit l'auteur de l'ouvrage intitulé *The Chinese and their Rebellions*, ces troupes rappellent constamment à la nation vaincue la mémoire de sa défaite et entretiennent ainsi le sentiment de révolte contre le pouvoir mandchou. »

Les soldats, sortes de colons militaires, mariés pour la plupart, vivent dans des quartiers séparés de la population civile et possèdent des terres qu'ils cultivent. Il est fort difficile de pouvoir donner, même d'une façon approximative, le chiffre de cette armée. M. Vivien de Saint-Martin l'évalue à 400,000 environ, tandis que M. Elisée Reclus le porte à 230,000. Les hommes sont armés de mousquetons à mèche, de piques, d'arcs.

La garde impériale, qui comprend 47,000 soldats, veille à la sûreté des princes et les escorte dans leurs voyages. Le corps le mieux organisé est le Hinoklying, tout entier tartare et qui occupe la capitale ; son effectif serait de 30 à 40,000 hommes.

La bannière verte ou Lutying forme le gros des forces militaires du Céleste Empire ; elle se compose de 13 corps d'armée, se décomposant en 5 divisions, qui elles-mêmes comprennent 5 camps. Cette armée, exclusivement chinoise, s'élèverait, d'après les rapports des mandarins, à 604,000 hommes ; mais c'est l'effectif sur le papier ; d'abord par mesure d'économie le gouvernement réduit ce nombre de 150,000, et les gouverneurs provinciaux, de leur côté, font également figurer sur les contrôles 150,000 hommes environ, qui ne sont pas sous les

avec lenteur.

L'une était une dame d'une cinquantaine d'années, aux traits accentués, dont l'embonpoint majestueux formait un opulent contraste avec la diaphane maigreur de sa compagne.

Celle-ci, très-jeune — seize ans peut-être — s'avancait avec fatigue, malgré le bras qui la soutenait, traînant ses pieds d'enfant avec des mouvements de colombe blessée qui laissent tomber ses ailes.

Un capuchon de laine blanche la préservait de l'air matinal. On ne voyait de son visage que des lèvres minces et des yeux noirs, tristes, agrandis par une sorte de fièvre intérieure.

Ces yeux immenses se fixèrent sur le promeneur, pleins d'une curiosité naïve. Les paupières battirent et s'abaissèrent brusquement.

— C'est Marie de Brix !... C'est la pauvre enfant folle ! pensa l'ingénieur avec une pitié attendrie.

Et, passant près d'elle, il la salua profondément, avec le double respect qu'inspirent la jeunesse et le malheur.

La jeune fille en recevant ce salut s'arrêta, comme frappée d'une surprise inouïe. Ses lèvres pâles s'ouvrirent, on y vit monter le sang impétueusement ; puis un sourire découragé remplaça sans transition ce rapide réveil.

La dame majestueuse la rappela à elle-même d'un air irrité et l'entraîna, doublant le pas, non

drapeaux et dont ils touchent la solde.

Ces miliciens ne sont astreints au service que dans leurs provinces respectives ; au lieu de les exercer aux manœuvres militaires, on les emploie aux travaux des digues, des routes, des canaux. Mal armés, mal équipés, mal commandés en général, plutôt disposés à la révolte qu'à la discipline, ces troupes, dont le total véritable ne dépasse guère 300,000 hommes, ne pourraient offrir aucune résistance sérieuse contre des forces européennes.

En Chine, les militaires sont peu considérés, et un adage populaire dit : « D'un honnête homme on ne fait pas un soldat ; on n'emploie pas de bon fer pour fabriquer des clous. » Aussi le *Foutai* ou général commandant la province est toujours un civil ; après lui viennent, dans l'ordre hiérarchique, le général qui commande les *bannières*, et le *gouverneur*, auquel obéit le corps d'armée provincial.

Quant à la marine militaire de la Chine, elle a fait de grands progrès depuis une dizaine d'années. On n'y voyait guère autrefois que des barques de rivière ou des navires d'un faible tirant d'eau. Mais le gouvernement chinois a compris qu'il avait plus de chance de lutter contre les puissances européennes sur mer que sur terre, et il a fait de réels sacrifices pour se créer une marine. En 1880, les forces navales de la Chine se composaient de 40 navires à vapeur de grandeurs diverses, jaugeant 20,000 tonnes et armés de 240 canons. La Chine avait déjà reçu en 1879 de l'usine Krupp 400 pièces d'artillerie, sur lesquelles 150 servent à la défense des lignes du Pei Ho.

A Fou-tchou-Fou, on a élevé un magnifique arsenal pour la construction des cuirassés, la fonte des engins et projectiles, etc. De plus, des fortifications très-importantes ont été exécutées à l'entrée des fleuves ou des estuaires principaux, à Sang-Hai, Fou-chou, canton de Pékin.

La moitié environ des revenus de l'empire, que M. Elisée Reclus estime à 625 millions, serait absorbé par les dépenses militaires et maritimes. Il n'y a pas que les puissances européennes, on le voit, dont le budget soit dévoré en partie par le minotaure moderne qui s'appelle l'armée.

## BULLETIN FINANCIER.

Paris, 8 mai.

La Bourse est toujours très-agitée et le marché est en baisse, principalement celui des rentes : le 3 0/0 cote 79.85, l'amortissable 81.30, et le 5 0/0, qui avait montré hier un peu plus de fermeté, tombe à 109.42.

La Banque de France cote 5,390. Le Crédit Foncier reste ferme à 1,335 et les Obligations Foncières Nouvelles donnent lieu à de nombreuses transactions aux cours de 345 pour les non libérées et 347 pour les libérées.

Divers établissements de crédit sont fermes : la Banque de Paris à 1,050, le Lyonnais à 560, le Mobilier à 400.

Pour le Suez, le *Financier des Communes* voit ses prévisions se réaliser : il avait conseillé avec raison lorsque ce titre était à 2,600 de ne pas s'y engager. Les événements lui ont donné raison, et, comme il le dit dans son dernier numéro, bien des capitalistes n'auraient pas acheté du Suez à 2,600 s'ils avaient consulté auparavant le tableau com-

sans jeter un regard mécontent au promeneur qui put longtemps entendre, dans le silence matinal, sa voix grondeuse réprimander l'enfant.

Cette sévérité peu explicable pour le jeune homme lui fit éprouver une impression pénible. Le cœur serré, il contemplait s'éloigner les deux femmes, dont l'une était la souffrance, et l'autre, moins la protection que la correction.

— Pourquoi dissimuler ainsi cette existence brisée ? pensait-il ; pourquoi réprimander cette jolie créature inconsciente pour un sourire à un étranger ? Cette enfant aux yeux veloutés est donc irrémédiablement intraitable ?... Sa physionomie peindrait bien plutôt la résignation que la révolte... Pauvre petite !... mais surtout pauvre Léonide !... Quelle croix maternelle le ciel lui impose !

Eugène ne parla pas au château de la rencontre qu'il avait faite afin de ne pas attrister M<sup>me</sup> de Brix. Mais il hasarda quelques mots sur ce sujet émouvant à sa prudente amie Ursule, pour laquelle il ressentait à la fois confiance et respect.

M<sup>lle</sup> Poncelet devint pâle en l'écoutant.

— Monsieur, dit-elle d'une voix troublée, vous touchez à une plaie saignante, la plus saignante peut-être de ma pauvre inutile existence. Que vous dirai-je de Marie ?... Je ne sais rien, je ne puis rien, je ne puis rien deviner. Croire qu'on pourrait faire quelque bien, ne fût-ce que par la patience, et se sentir aussi incapable matériellement

paré qu'il publie sur les recettes et les cours.

Les Chemins sont en réaction : le Lyon à 1,510, le Midi à 1,185, le Nord à 1,930, et l'Orléans à 1,250.

Les valeurs internationales sont en baisse : l'Italien à 91.90 et l'Egypte à 366.

## Chronique militaire.

Par décision présidentielle, MM. les généraux, dont les noms suivent, ont été désignés pour inspecter, en 1883, les Ecoles militaires indiquées ci-après, savoir :

Ecole spéciale militaire, Prytanée militaire, Ecole militaire d'infanterie, Ecole d'enfants de troupe : M. le général de division Davout, duc d'Auerstaedt, commandant le 40<sup>e</sup> corps d'armée.

Ecole normale de tir du camp de Châlons, Ecole régionale de tir : M. le général baron Berge, commandant la 12<sup>e</sup> division d'infanterie.

Ecole régionale de tir de la Valbonne : M. le général Dufaure du Bessol, commandant la 28<sup>e</sup> division d'infanterie.

Ecole régionale de tir du camp du Ruchard : M. le général Frémont, commandant la 48<sup>e</sup> division d'infanterie.

Ecole normale de gymnastique de Joinville-le-Pont : M. le général Sabatier, commandant le département de la Seine et la place de Paris.

Comme complément au nouvel uniforme des officiers d'infanterie, le ministre de la guerre, en supprimant la hausse-col qui était l'insigne du service, vient de prescrire l'écharpe rouge croisée de fils de soie noire à deux glands d'or, à tous les officiers supérieurs ou subalternes qui seront de service commandé.

C'est la réalisation d'un projet adopté précédemment par le général Farre, et annulé par son successeur, le général Billot, qui avait décidé que la hausse-col serait toujours maintenue pour les officiers d'infanterie, avec le nouvel uniforme.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

A la revue du 71<sup>e</sup> territorial, samedi dernier, à Angers, le colonel a lu à ses troupes l'ordre du jour suivant :

« Soldats !

» Vous avez terminé les devoirs militaires que la loi vous impose en temps de paix, mais vous n'en devez pas moins, pendant plusieurs années encore, être prêts à tout événement.

» En clôturant la période d'instruction qui s'achève, j'ai, comme tous les ans, à vous adresser des éloges mérités sur votre esprit de discipline, votre travail et les progrès incontestables que vous avez accomplis, dans le temps cependant si court de votre réunion.

» Vous vous renouvelez tous les ans et

que dévorée de désirs !... Voilà un supplice que je connais seulement depuis quelques années ! Un supplice s'ajoutant au premier... C'est la chère innocente Marie qui me l'impose.

— Vous l'aimez, mademoiselle ?

— Si je l'aime ? Elle était l'oiseau chantant de ma cage toujours noire. Les caresses de ses petites mains sont les meilleures que j'aie connues. Nous causions ensemble de tout ce qu'elle était trop jeune pour apprécier encore et que, moi, je ne verrai jamais. Elle me comprenait.

— Et maintenant ?

— Oh ! maintenant, je ne sais quel orage a soufflé sur cette intelligence, et surtout... surtout, me dit-on, sur ce caractère. La plus aimable des enfants est devenue avec les années, paraît-il, la plus insociable des jeunes filles.

— Quel malheur affreux !... Vous ne la voyez pas ?

— On me le refuse.

— Et le désire-t-elle ?

— Je l'ignore en ce moment. Voici bien des jours que je ne l'ai interrogée.

— Quoi !... M<sup>me</sup> de Brix ne vous donne pas la consolation de savoir tout ce qui touche cette chère créature ?

— Ma sœur redoute tout ce qui peut ébranler ma sensibilité.

— Elle est si bonne ! conclut M. Montrel, avec un enthousiasme dont, à son extrême surprise, un soupir contraint de l'aveugle fut le seul écho.

(A suivre.)

CLAIRE DE CHANDENEUX.



vous êtes toujours les mêmes. C'est la meilleure garantie que vous seriez encore les mêmes, si la Patrie menacée nous appelait sous les armes. Nous pouvons avoir confiance dans l'avenir, en nous reposant sur un passé auquel beaucoup de vous ont pris part. Le 71<sup>e</sup> territorial est la continuation des 29<sup>e</sup> et 75<sup>e</sup> régiments de mobiles, ce dernier pour un bataillon seulement. C'est à ces deux régiments que commencent l'histoire du 71<sup>e</sup> territorial.

» Devant le drapeau qui abrite les mêmes hommes, je dois payer à ceux dont les plis ne couvrent plus que le souvenir, le tribut d'éloges que mérite leur dévouement consacré par le sacrifice de leur vie. Jamais, dans les jours les plus sombres, ce dévouement ne s'est démenti : mal chaussés, mal vêtus, mal nourris, malgré les efforts de comités locaux et ceux du pays tout entier, ils ont lutté vaillamment contre ces deux ennemis, le feu et la maladie.

» Leur exemple nous servirait de modèle. Dans les grandes privations, nous aurions les yeux fixés sur les épreuves par lesquelles ils sont passés, et nous saurions comme eux maintenir intact l'honneur du régiment.

» En vous parlant ainsi, devant le drapeau que le 29<sup>e</sup> et le 75<sup>e</sup> mobiles ont porté les premiers, j'accomplis un devoir sacré envers la mémoire de ceux qui ont succombé et dont la liste, dans notre historique, contient plus de huit cents noms. Souvenons-nous qu'en même temps que notre drapeau est celui de la Patrie, son numéro en fait aussi le drapeau de l'Anjou.

» Angers, le 4 mai 1883.

» Le lieutenant-colonel commandant le 71<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie,

» F. DUMAS. »

On lit dans le *Bulletin vinicole et commercial* :

» **BOURGUEIL.** — La taille de nos vignes est terminée ; le bois est beau, et si nous avons un temps propice, nous pourrions espérer une bonne récolte. Depuis quelques jours, la pousse s'annonce bien, et déjà nous pouvons craindre les gelées printanières.

» Nos vins rouges 1882 sont peu demandés, et c'est à peine si un quart de cette petite récolte est enlevé. Ils sont meilleurs, cependant, qu'il n'était permis de l'espérer.

» Les premiers crus se vendent de 120 à 130 francs et les seconds de 95 à 110 francs, suivant qualité.

» En vins vieux, il ne reste guère que quelques pièces 1881, qu'il faut payer de 200 à 250 francs.

» Ces vins ont du bouquet, de la finesse, du corps, et font un excellent vin de bouteilles. »

La Société d'horticulture de Paris organise une nouvelle exposition, qui aura lieu au pavillon de la Ville de Paris, aux Champs-Élysées, des 22 au 28 mai prochain. De nombreuses récompenses seront décernées aux exposants, aux auteurs d'ouvrages spéciaux sur l'horticulture, aux inventeurs d'instruments nouveaux, enfin à toutes les personnes qui ont contribué au perfectionnement de l'art des jardins.

#### ENCORE LA FAUSSE MONNAIE.

On signale l'apparition de nombreuses pièces fausses de vingt francs dans les villes du Midi et du Centre de la France. A Limoges, cinq de ces pièces ont été reçues sans méfiance, dans l'espace d'une journée, par les restaurateurs ou les cafetiers de cette ville.

Ces pièces portent trois empreintes différentes. Les unes sont à l'effigie de Napoléon III et au millésime de 1858 ; d'autres portent la même effigie, mais avec le millésime de 1859 ; enfin les troisièmes, portant l'emblème de la République française, sont au millésime de 1876.

Les pièces en question semblent provenir de la même source ; elles ont été fabriquées avec un alliage de platine, fortement dorées et frappées à l'aide de coins contrefaits.

Les principaux signes auxquels on peut les reconnaître sont les suivants : d'abord, elles sont légèrement plus minces que les pièces ordinaires ; en outre, leur couleur est plus pâle que dans les bonnes pièces. On a aussi remarqué que, au bout de quelques jours de circulation, la dorure de l'arête des bords est usée et laisse apercevoir une cou-

che blanchâtre ; les inscriptions circulaires « Napoléon empereur » et « République française » sont barbouillées et l'accent sur l'é monnaie dans le mot République.

A la séance de l'Académie des Sciences de lundi dernier, M. Chevreul, dont l'âge (97 ans), loin d'arrêter l'ardeur scientifique, semble, au contraire, un stimulant à de nouveaux travaux, a entretenu l'Académie pendant plus d'une demi-heure des phénomènes de la vision, des rayons lumineux, de Newton, de Descartes, de Leibnitz au point de vue de la science expérimentale, etc.

#### Assises de Maine-et-Loire.

Audience du 7 mai.

AFFAIRE TEILHARD DE LATERRISSE. — TENTATIVE DE VIOL.

Teilhard de Laterrisse est accusé de tentative de viol commise, le 8 mars dernier, sur Constance Guillou, âgée de 23 ans, sa domestique, le jour même où celle-ci était entrée à son service.

M. Bernard, avocat général, a soutenu l'accusation. Le huis-clos a été ordonné pour l'interrogatoire de l'accusé, et pour la déposition de Constance Guillou et du docteur Legludic, médecin commis par le juge d'instruction.

Puis l'audience publique a été reprise pour l'audition des témoins, qui ne savent rien de l'affaire elle-même et ne peuvent déposer que sur les antécédents soit de Teilhard, soit de Constance Guillou.

Dans son réquisitoire, M. l'avocat général maintient l'accusation et demande la condamnation.

M<sup>e</sup> Fairé présente la défense de Teilhard de Laterrisse. Ancien officier au 6<sup>e</sup> cuirassiers, il a emporté du régiment l'estime de ses camarades. Venant aux faits de l'accusation, le défenseur montre qu'ils ont été exagérés et défigurés, Constance Guillou ne mérite pas d'être crue sur parole. C'est une femme facile, qui ne répugne pas à la société des hommes ; elle a résisté faiblement et pour la forme ; Teilhard de Laterrisse n'a pas voulu poursuivre ses tentatives et s'est arrêté devant un semblant de résistance : il doit être acquitté.

Le jury, après délibération de quelques minutes, a rapporté un verdict négatif. M. Teilhard de Laterrisse a été mis en liberté immédiatement. L'audience a fini vers 11 heures et demie du soir.

A ce moment, des cris divers ont éclaté au sortir de l'audience : Vive Laterrisse ! A bas Laterrisse ! Enlevez-le ! Un vrai tumulte. Le bruit, les cris, ont duré quelque temps aux alentours de la demeure de M. Teilhard de Laterrisse, rue Saint-Étienne. On dit qu'une arrestation a été faite.

(Union de l'Ouest.)

#### CURIEUX EFFETS DE LA Foudre.

On nous signale de très-curieux effets de la foudre qui est tombée en plusieurs endroits, aux environs de Segré, pendant l'orage qui a éclaté mardi dernier, à sept heures un quart du soir.

Dans le bourg d'Aviré, elle est tombée sur un tas de pierres, qu'elle a dispersées de tous côtés, mieux que ne l'aurait fait le cantonnier le plus habile.

A Montguillon, sur la ferme de la Pierre-Érice, elle est tombée sur un cerisier qu'elle a coupé en deux et déraciné à moitié. Toutes les racines ont été complètement dépouillées de leur écorce. Ce coup de foudre s'est également poursuivi sur une barge de bourrées qu'elle a traversée en traçant au-dessous, dans la terre, un large sillon.

Elle est tombée également sur la ferme du Bois, à Saint-Aubin-du-Pavoi, sans occasionner de dégâts. (Indépendant de l'Ouest.)

Nous lisons dans le *Poitou* :

« Un arrêté du préfet des Deux-Sèvres, le citoyen Périclès Grimanelli, en date du 29 avril dernier, vient de suspendre de ses fonctions l'honorable M. Jules de Traversay, maire de Rom.

» Est-il besoin d'ajouter que cette mesure odieuse a provoqué à Rom et dans les communes voisines une explosion générale d'indignation ?

» M. Jules de Traversay est un de ces hommes de cœur dont la vigoureuse trempe force l'admiration universelle, que lui méritent sa loyauté, sa bienfaisance, son dé-

vouement absolu aux intérêts de ses concitoyens. Aux dernières élections municipales, il avait eu l'honneur d'arriver le premier des conseillers et d'être élu maire à l'unanimité.

» On connaît son ardent patriotisme. Après avoir noblement servi la Papauté dans les rangs des zouaves pontificaux à côté de Charette, il était revenu défendre non moins glorieusement la France, durant la dernière guerre, dans les rangs des héros Volontaires de l'Ouest, avec le titre de lieutenant. Il fut blessé dans cette mémorable bataille de Patay, où trois cents valeureux soldats de cette indomptable phalange luttèrent comme des lions contre toute l'armée prussienne, et firent reculer les Allemands terrifiés.

» Voilà l'homme qu'un préfet de la République vient de frapper, pour le punir de ce que les écoles laïco-républicaines de Rom sont à peu près désertes, et de ce que les habitants placent leurs enfants à l'école libre, où on enseigne à ces enfants à connaître et à aimer Dieu.

» Cette nouvelle infamie tournera à la honte de l'administration et du gouvernement. »

#### NANTES.

**Le pétrole.** — Lundi, vers 8 heures 1/2 du soir, M<sup>me</sup> Leriguer, âgée de 50 ans, demeurant quasi Magellan, ayant allumé une lampe à pétrole, renversa la bouteille d'essence en jetant son allumette. En tombant, cette bouteille se brisa, le liquide s'enflamma, et le feu se communiqua aux vêtements de cette dame qui fut aussitôt environnée de flammes. Son fils, âgé de 17 ans, en se précipitant pour éteindre les flammes, fut grièvement brûlé aux mains. Quant à M<sup>me</sup> Leriguer, elle a de fortes brûlures à la cuisse et aux mains.

#### COMMUNE DES ROSIERS

Concours de Bestiaux du canton Nord-Ouest de Saumur.

Le lundi de la Pentecôte, 14 mai 1883, jour de l'Assemblée des Rosiers, aura lieu, sur la place du Champ-de-Foire de cette localité, le concours d'animaux domestiques du canton Nord-Ouest de Saumur.

Un grand nombre de primes seront accordées aux plus beaux bestiaux des races chevaline, bovine et ovine.

Une subvention de 300 fr. est accordée par l'Etat, et une subvention de 300 fr. par le département.

Il y aura, sur le Mail : danses publiques et mât de cocagne ; — de 2 à 4 heures, concert ; — le soir, feu d'artifice tiré par M. Vincent, artificier à Angers.

Comme les années précédentes, les marchands forains trouveront aide et protection dans l'administration de la commune.

#### Caisse d'épargne de Saumur.

Séance du 6 mai 1883.

Versements de 143 déposants (10 nouveaux), 32,291 fr.  
Remboursements, 11,717 fr. 30 c.

La Caisse d'épargne reçoit 2,000 fr. par livret, au taux de 3 fr. 75 pour 0/0.

On peut verser chez MM. les Percepteurs de Doué-la-Fontaine, de Louresse, d'Ambillou, de Martigné-Briand, de Vihiers, de Trémont, de Coron, de Montreuil-Bellay, du Puy-Notre-Dame, de Brézé, de Fontevrault, de Varennes-sous-Montsoreau, d'Allonnes, de Saint-Lambert-des-Levées et de Gennes.

#### Faits divers.

Le cours des primeurs à Paris, le 6 mai : Fraises : Espagne, 5 à 6 fr. la corbeille ; Hyères, 8 à 11 fr. ; la caisse de petits pots, 5 à 9 fr. ; cerises, 3 à 3.50 la boîte.

Asperges : Espagne, 15 à 25 fr. la grosse boîte ; dito moyennes, 6 à 8 fr. ; dito petites, 2 à 3 fr. ; Châtelleraut, 15 à 20 fr. la douzaine ; Argenteuil, grosses, 40 à 42 fr. ; dito petites, 3 à 5 fr. ; haricots verts fins : Espagne, 350 à 600 fr. ; moyens, 350 à 400 fr. ; Afrique, 250 à 300 fr. les 400 kil. ; pois verts extra, 420 à 430 fr. ; ordinaires, 400 fr. les 400 kil. ; choux-fleurs : Avignon, 8 à 10 fr. la douzaine ; Angers, 20 à 30 fr. le cent ; artichauts : Cavaillon, 22 à 30 fr. ;

Afrique, gros, 35 à 45 fr. ; petits, 15 à 25 fr. le cent ; tomates en caisse, 2.75 à 3 fr. 25 ; fèves de marais, 50 à 70 fr. les 100 kil.

Pommes de terre : Ollioules, 180 à 200 fr. ; Afrique, 125 à 140 fr.

D'après des informations télégraphiques de Schlüsselbourg, la Néva était couverte mercredi de minces glaçons venant du lac Ladoga. Les grands glaçons étaient rares. Un très-fort vent du nord-est et une pluie assez abondante ont brisé et fondu ces glaçons avant qu'ils ne fussent arrivés à Saint-Petersbourg.

Jeudi, la Néva était entièrement libre de glaces sur toute sa longueur et plusieurs vapeurs, qui avaient hiverné à Schlüsselbourg, sont partis pour la capitale.

Voici le sommaire du dernier numéro de *l'Univers illustré* :

TEXTE : Courrier de Paris, par Gêrôme. — Menus faits. — L'exposition des portraits à l'École des beaux-arts, par R. Bryon. — La petite Noémi, par Ernest Renan. — Urbino, par H. Vernoy. — Le salon de 1883, 2<sup>e</sup> article, par Janillon. — Edouard Manet. — Revue scientifique, par le docteur E. Decaisne. — La nouvelle salle du musée de Cluny, par X. D. — Courrier du palais, par maître Guérin. — Maroc, par H. V. — Deux petits sabots (suite), par Ouida. — Chinois en voyage, par R. B. — Bulletin financier, par Plutus. — Courrier des modes, par M<sup>me</sup> Iza de Cérigny. — Echecs.

GRAVURES. — Paris : l'exposition des portraits du siècle, à l'École des beaux-arts. — Italie : Souvenirs d'Urbino ; cinq gravures. — Une fontaine publique au Maroc. — Edouard Manet. — Paris : La nouvelle salle du Musée de Cluny. — Salon de 1883. — La partie de dominos à la cantine, d'après le tableau de M. Eugène Girardet. — Ronde enfantine, paroles de J. Troubat, musique de A. Schanne. — Chinois en voyage dans les montagnes. — Théâtre de la Gaîté : *l'Abîme*, drame en cinq actes, de Charles Dickens. — Rébus.

Abonnements : un an, 21 fr. ; six mois, 11 fr. » ; trois mois, 6 fr.  
Bureaux : rue Auber, 3, Paris.

#### LA LANTERNE D'ARLEQUIN

Illustrée, 10 centimes

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES.

Sommaire du n<sup>o</sup> 110 : La Conversion. Le dessous des cartes de la Conversion. Les Caissees d'épargne. M. Grévy et les mineurs. La révision des œuvres de La Fontaine. M. Cazot jugé par Gambetta. Un maire républicain. Souvenirs de la Commune (en province). Une lettre. La complainte du cinq pour cent. Sauvons la caisse ! Les femmes des deux Jules.

Abonnements : 8 fr. par an ; 4 fr. pour 6 mois ; 10 centimes le numéro. Dans les gares, les bonnes librairies, chez les marchands de journaux. — Bureaux, à Tours, rue Richelieu, 13.

Se trouve, à Saumur, chez M. Dézé, libraire.

Nous rappelons à nos abonnés qu'ils peuvent recevoir la *Lanterne d'Arlequin* toutes les semaines, pendant un an, pour 5 fr. au lieu de 8, en adressant au Directeur, à Tours, rue Richelieu, 13, un mandat ou un bon de poste avec une bande de notre journal. C'est une faveur spéciale dont nous les engageons à profiter.

#### LA SEMAINE ILLUSTRÉE

ET LE MESSAGER DE LA SEMAINE

Sommaire du numéro du 5 mai 1883.

Chronique parisienne, par Alceste.  
Courrier littéraire et artistique.  
Nouvelles historiques et géographiques.  
Le Salon, par J.-J. Clouet.  
Les Ponts de Londres, par Charles Simond.  
La Fournaise, XXIV, par Charles Deslys.  
Lettres Américaines, par Jean d'Outremer.  
Papillons de mer, par Henry Martin-Dairvaux.  
L'Art japonais, par H. Barbisier.  
Les Bouquetins, par Henry Martin-Dairvaux.  
Causerie scientifique.  
Petite chronique mondaine, par Jenny Lensia.  
Bibliographie, par R. Chassefont.  
Chronique générale de la Semaine.  
Courrier de la Mode, par Jenny Lensia.  
Esprit des morts et des vivants, par Atticus.  
Sphinxiana, par Bramet. — Bulletin financier, par E. Briaux. — Chronique agricole. — Halles et Marchés.

Librairie H. OUDIN, 51, rue Bonaparte, Paris.

#### BOURSE DE PARIS

DU 8 MAI 1883.

Rente 3 0/0	79 70
Rente 3 0/0 amortissable	81 30
Rente 4 1/2	110 10
Rente 5 0/0	109 20
Obligations du Trésor (anciennes)	» »
Obligations du Trésor (nouvelles)	509 »

PAUL GODET, propriétaire-gérant.



Etudes de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 12.  
Et de M<sup>e</sup> TAHET, notaire à Vihiers.

## VENTE

PAR LICITATION,  
Aux enchères publiques,  
DE PLUSIEURS

### MORCEAUX DE TERRE ET VIGNE

Situés commune du Voide,  
Dépendant des successions de M. Pierre FROGER et de M<sup>me</sup> Françoise ALBERT, son épouse, décédés au Voide.

L'ADJUDICATION aura lieu en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> TAHET, notaire à Vihiers, le dimanche vingt-sept mai mil huit cent quatre-vingt-trois, à une heure après midi.

On fait savoir :

Qu'en vertu d'un jugement par défaut rendu par le Tribunal civil de Saumur, le douze avril mil huit cent quatre-vingt-trois, enregistré ;

Et aux requête, poursuites et diligences de : 1<sup>o</sup> M. Louis Banchereau, maçon, demeurant à Vihiers ; 2<sup>o</sup> M. Pierre Banchereau, tailleur de pierres, demeurant à Angers, faubourg Bressigny, n° 65 ; 3<sup>o</sup> M. Victor Froger, cantonnier, demeurant à la Salle-Vihiers ; 4<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Jeanne Froger, épouse de M. Henri Brunet, journalier, et celui-ci pour l'assister et l'autoriser, demeurant ensemble à Saint-Hilaire-du-Bois ; 5<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Philomène Froger, domestique, demeurant au bourg de Coron ; 6<sup>o</sup> M. Joseph Froger, charbonnier, demeurant à Paris, quartier de Bagnolet, rue de Paris, n° 46 ; 7<sup>o</sup> M. Pierre Albert, cultivateur, demeurant à Bigarreau, commune de la Plaine ; 8<sup>o</sup> M. Alexis Albert, propriétaire, demeurant au bourg de Gonnord ; 9<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Marie Albert, veuve de M. Jean Fruchaud, tisserand, demeurant au bourg de Gonnord, et celui-ci pour l'assister et l'autoriser ; 10<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Jacqueline Albert, sans profession, demeurant au bourg de Gonnord ; 11<sup>o</sup> M. Jacques Albert, représentant de commerce, demeurant à Vincennes ; 12<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Louise Albert, épouse de M. Bouhiron, sabotier, et celui-ci pour l'assister et l'autoriser, demeurant ensemble au bourg de Gonnord ; 13<sup>o</sup> M. Auguste Albert, prêtre vicar, demeurant au bourg de Martigné-Briand ; 14<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Marie Albert, épouse de M. Boutin, sabotier, et celui-ci pour l'assister et l'autoriser, demeurant ensemble au bourg de Saint-Lambert-du-Lattay ; 15<sup>o</sup> M. Pierre Albert, ouvrier boulanger, demeurant à Angers, port Saint-Nicolas.

Demands, ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Charles-Théophile BEAUREPAIRE, avoué près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 12 ;

En présence ou eux dûment appelés de : 1<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Marie Frouin, cultivatrice, demeurant commune de Rablay, veuve de M. François Albert, agissant au nom et comme tutrice naturelle et légale de François, Marie et Pauline Albert, ses enfants mineurs issus de son mariage avec ledit François Albert ; 2<sup>o</sup> M. Pierre Denécheau, vigneron, demeurant commune de Rablay, agissant au nom et comme tuteur légal de Marie, Nancy, Pierre et Julien Denécheau, ses enfants mineurs ;

3<sup>o</sup> M. Henri Banchereau, cultivateur, ayant demeuré au Voide, actuellement sans domicile ni résidence connus en France.

Défendeurs défallants, faute d'avoir constitué avoué ;

Et encore de M. Pierre Cesbron, cultivateur, demeurant à l'Epiney, commune du Champ, comme subrogé-tuteur des mineurs Denécheau, sus-nommés.

Et de M. Denécheau, sus-nommé, comme subrogé-tuteur des mineurs Albert.

Il sera procédé, le dimanche vingt-sept mai mil huit cent quatre-vingt-trois, à une heure de l'après-midi, par le ministère de M<sup>e</sup> TAHET, notaire à Vihiers, commis à cet effet, à la vente par licitation des immeubles ci-après désignés.

### DÉSIGNATION.

Commune du Voide.

1<sup>er</sup> Lot.

Le Grand Jardin, terre, compris au cadastre sous le n° 65 de la section B, polygone 13, pour une contenance de dix-huit ares, joignant au nord Brard, au levant la route de Vihiers à Gonnord, au midi le chemin du Corail, au couchant Vaslin.

Sur la mise à prix de quatre cents francs, ci..... 400

2<sup>e</sup> Lot.

Le Champ-Chartis, terre, contenant cinquante-six ares cinquante centiares, porté au cadastre n° 109, section B, polygone 13, joignant au nord Baumard, au levant la route de Vihiers, au midi le chemin de la Bilangerie, au couchant M<sup>me</sup> veuve Gélinau.

Mise à prix, quinze cents francs, ci..... 1.500

3<sup>e</sup> Lot.

L'Aubépin, terre, d'une contenance de soixante-seize ares trente centiares, compris au cadastre sous le n° 22, section B, polygone 6, joignant au nord Jean Banchereau, au levant le même, au midi le chemin de la Genauderie et la route de Vihiers.

Sur la mise à prix de mille huit cents francs, ci..... 1.800

4<sup>e</sup> Lot.

Dans le Clos-du-Bellay, une planche de vigne, d'une contenance de treize ares dix centiares, comprise au cadastre n° 29, section B, polygone 17, joignant au nord terre de la Bilangerie, au levant André Martin, au midi Piau, au couchant veuve Froger.

Sur la mise à prix de deux cents francs, ci..... 200

Total des mises à prix : trois mille neuf cents francs, ci..... 3.900

S'adresser, pour tous renseignements :

1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué poursuivant ;

2<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> TAHET, notaire à Vihiers, dépositaire du cahier des charges.

Dressé par l'avoué poursuivant sous-

Saumur, le 7 mai mil huit cent quatre-vingt-trois.

BEAUREPAIRE,  
Avoué-licencié.

Etude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

### A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,  
**VASTE TERRAIN**  
AVEC MAGASIN

Situé à Saumur, quai de Limoges,  
Occupé par M. BELLUVER.

S'adresser à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire.

### A LOUER

PRÉSENTMENT,  
**UNE MAISON**  
MAISON DE CAMPAGNE

Située à Cumault, sur les bords de la Loire.

S'adresser à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

### VENTE MOBILIÈRE

POUR CAUSE DE DÉPART,  
A LA PROPRIÉTÉ DE LABRARDAYE  
Commune de Vivy,

Le dimanche 3 juin 1883, à midi, et dimanches suivants s'il y a lieu.

Il sera vendu : un joli mobilier meublant, literie, vaisselle, batterie de cuisine, cheval, harnais, un coupé et quantité d'autres objets.

On paiera comptant, plus cinq pour cent. (302)

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

## A VENDRE

A L'AMIABLE :

1<sup>o</sup> UNE MAISON, située à Saumur, rue du Pressoir-Saint-Antoine, n° 73.

2<sup>o</sup> UNE AUTRE MAISON, à côté de la précédente, avec cour devant, n° 71.

3<sup>o</sup> PLUSIEURS AUTRES MAISONS joignant celles ci-dessus, avec servitudes, cours, passages et jardins au fond, ayant entrée sur la rue du Pressoir-Saint-Antoine, n° 69.

4<sup>o</sup> AUTRE MAISON ET JARDIN, même rue, n° 66.

S'adresser à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire, ou à M. TAVEAU, expert à Bagneux.

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

## A VENDRE

A L'AMIABLE :

1<sup>o</sup> UNE MAISON, sise à Saumur, rue de la Tonnelles, n° 23, occupée par M. D'huys, pharmacien ;

2<sup>o</sup> BATIMENT, situé à Saumur, rue de la Montée-du-Fort, entre les n° 6 et 8.

Facilité pour le paiement.

S'adresser à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur. (247)

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

## A VENDRE

A L'AMIABLE

### GRAND IMMEUBLE

De construction récente et en très-bon état,

Au centre de Saumur.

Loyer de 7 à 8,000 fr. par an.  
S'adresser à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

## PRÈS A VENDRE

A L'AMIABLE,

Dans les Prés-Pinguet, commune de Saumur,  
Joignant le Thouet et la levée de Nantilly.

1<sup>o</sup> 1 hectare 15 ares environ, dit le Pré-Girard, avec fouille ;

2<sup>o</sup> 1 hectare 30 ares environ, dit le Pré-Nisery, au même lieu ;

3<sup>o</sup> 25 ares de pré, au même lieu, joignant l'îlot de Bagneux ;

4<sup>o</sup> L'îlot de Bagneux, contenant 2 hectares environ.

S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur, ou à M. TAVEAU, expert à Bagneux.

## A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,  
En totalité ou par parties,

### UNE PORTION DE MAISON

Sise à Saumur, rue de la Comédie, n° 26,

Actuellement occupée par MM. Fau-

cillon, Frugier et Moutet.

Cette maison, propre au commerce, comprend : magasins sur la rue, au premier étage ; deuxième et troisième étages sur la rue ; grenier, cour, remise et écurie ;

Étage au-dessus des remise et écurie, grenier.

S'adresser, pour visiter les lieux, à M. FAUCILLON, qui les occupe, et, pour traiter, à M. LE RAY, avoué, rue du Marché-Noir, n° 12. (316)

## A LOUER

PRÉSENTMENT

### CHAMBRE ET CABINET

Rue Haute-Saint-Pierre.

S'adresser à l'Orphelinat St-Joseph.

Etude de M<sup>e</sup> Ch. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

## VENTE

Aux enchères publiques,

POUR CAUSE DE DÉPART,

Le vendredi 11 mai 1883, à une heure après midi,

Levée du Pont-Fouchard à Saint-Florent, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, au domicile de M<sup>me</sup> veuve CORDIER.

Il sera vendu :

Vaisselle, batterie de cuisine, cuisinière, chaises, table de cuisine, huche, commode ;

Table ronde en noyer, chaises, bureau, commode, armoire, glace, pendule en marbre noir avec sujet, harmonium, morceau de musique pour piano et quantité de volumes ;

Bois de lits en noyer, tables de nuit, lits de sangle, fourneau pour charbon de bois ;

Bouteilles et fûts vides, cuiviers à lessive, chaudière et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus dix pour cent applicables aux frais.

Le commissaire-priseur,  
Ch. MILLION. (275)

## A LOUER

PRÉSENTMENT,

### JOLIE MAISON

Située rue de Bordeaux, 15,

Comprenant NEUF PIÈCES,

Avec Jardin.

S'adresser à M. P. GODET, place du Marché-Noir.

POUR CAUSE DE MALADIE GRAVE  
ET DE FIN DE BAIL,

**LIQUIDATION d'une grande quantité de Porcelaines, Cristaux, Verreries, Bouteilles, Poterie.**

Place des Halles, à Angers.

Rabais considérables sur les prix courants.  
On pourrait traiter par lots importants.

Voir le détail sur les affiches.

Renseignements chez M. GUIHAL ou chez M. BOURJUGE, 13, rue Lenepeve. (299)

UN MÉNAGE demande à se placer, le mari comme cocher, la femme comme femme de chambre.

S'adresser au bureau du journal.

## DAVEAU, DOREUR

Rue du Puits-Neuf, 44, SAUMUR.

**VENTE AUX PRIX DE FABRIQUE**  
De GLACES nues, encadrées et à vitrage

POUR DEVANTURES DE MAGASINS.

Gravures Françaises, Anglaises et Aquarelles, aux prix des Éditeurs.

Dorure de Cadres et d'Appartements, tarifées au mètre.

**Demander le Tarif.**

Thés **CHOCOLAT** Vanille

Qualité supérieure

## GUÉRIN-BOUTRON

PARIS

Santé : 1 fr. 60 ; 1 fr. 80 ; 2 fr. et 2 fr. 50 le 1/2 kil. — Vanille : 2 fr. ; 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kil.

THÉS NOIRS mélange extra, qualité supérieure : 1 fr. 50 ; 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie. (235)

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.